

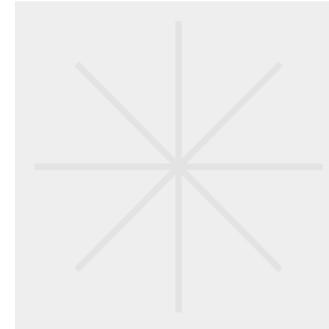
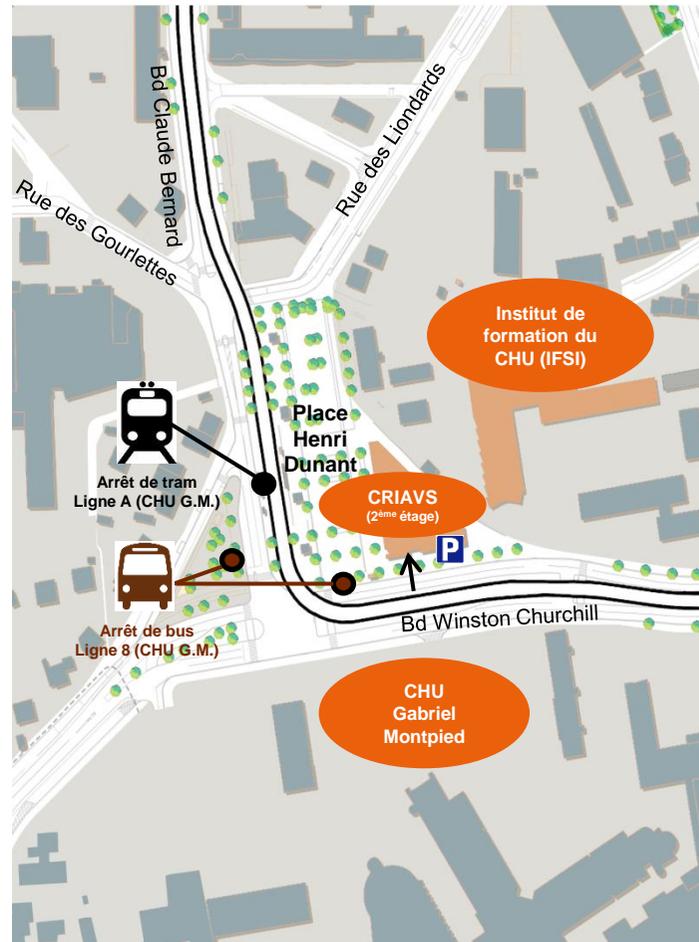
# L'équipe

## ÉQUIPE DU CRIAVS AUVERGNE

**Nathalie Canale**, psychologue, responsable  
**Candide Coutures**, secrétaire documentaliste  
**Sylvain Gatelier**, psychologue  
**Dr Camille Glace-Jabinet**, psychiatre  
**Cécile Miele**, psychologue, sexologue

## COMITÉ DE PILOTAGE

ARS Auvergne  
M. Salagnac, directeur général adjoint du CHU de Clermont-Fd  
Pr Gerbaud, chef du Pôle Santé Publique, CHU de Clermont-Fd  
Dr Lesturgeon, psychiatre responsable des US, CH Sainte Marie  
Dr Boyer, chef de service de Médecine Légale, CHU de Clermont-Fd



## Fédération française des CRIAVS

### BUREAU

Dr Mathieu LACAMBRE, Président  
Dr Roland COUTANCEAU, Vice-Président  
Jean MOTTE DIT FALISSE, Vice-Président  
Cécile MIELE, Trésorière  
Jean BOITOUT, Trésorier adjoint  
Dr Jean-Philippe CANO, Secrétaire  
Arnaud COLAS, Secrétaire adjoint

### CONTACT

Mail : [contact@ffcriavs.org](mailto:contact@ffcriavs.org)

## CONTACT

### Localisation :

Bâtiment 2 place Henri Dunant – 63000 Clermont-Ferrand

### Adresse postale :

CRIAVS Auvergne - CHU de Clermont Ferrand  
Bâtiment place Henri Dunant  
58, rue Montalembert - 63003 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tél : 04 73 75 44 16 - Fax : 04 73 75 44 12  
Mail : [criavs-auvergne@chu-clermontferrand.fr](mailto:criavs-auvergne@chu-clermontferrand.fr)  
Site internet : [criavs-auvergne.org](http://criavs-auvergne.org)



# Qu'est ce qu'un CRIAVS?

La mise en place des Centres Ressource pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAVS) est née des préoccupations grandissantes, et néanmoins légitimes, de la société tant vis-à-vis des auteurs de violences sexuelles que des victimes.

Leur création trouve son origine dans la circulaire DHOS/DGS/O2/6C n°2006-168 du 13 avril 2006 relative à la prise en charge des auteurs de violences sexuelles (AVS) et à la création de centres ressources interrégionaux.

Les connaissances actuelles concernant les AVS restent encore limitées, malgré la somme d'études développées depuis les années 70. Cette catégorie de population ne peut être réductible à un seul champ, psychiatrique, criminologique ou social, mais implique au contraire une analyse avec une perspective anthropologique au sein de recherches multidisciplinaires.

Le rassemblement des connaissances et des pratiques, et la coordination de celles-ci sont devenus incontournables, et ce dans le cadre d'un partenariat entre les champs sanitaire, judiciaire et social.

## NOS MISSIONS

### / Formation

Impulser la formation initiale et développer la formation continue auprès de tous les professionnels impliqués dans la prise en charge des AVS ou des victimes.

### / Recherche

Encourager, favoriser, initier le développement de nouvelles recherches et réflexions sur l'amélioration de l'évaluation, des traitements et des suivis des AVS.

### / Animation de réseau

Animer le réseau « santé-justice ». Recenser les ressources et les compétences régionales. Favoriser l'articulation entre les différents intervenants auprès des AVS.

### / Espace expert

Fournir un espace de réflexion et d'élaboration autour des difficultés inhérentes aux pratiques professionnelles des intervenants auprès des AVS.

### / Prévention

Participer au développement des principes et des actions de prévention de niveaux primaire, secondaire et tertiaire.

### / Documentation

Établir des bases de données documentaires de référence, recenser les avancées de la recherche ainsi que l'évolution des données et connaissances, et mettre des ouvrages à disposition des professionnels.

Base de données documentaire ThéséAS :  
<http://theseas.reseaudoc.org/opac/>

## QUI EST CONCERNÉ ?

Tout professionnel ou toute institution concernés par la problématique de la violence sexuelle notamment :

### / Santé

Établissements publics ou privés, libéraux...  
Psychiatres, pédopsychiatres, psychologues, infirmières, aide-soignants, sexologues, médecins légistes, médecins coordonnateurs, autres médecins...

### / Milieu judiciaire

Tribunaux, Administration pénitentiaire, PJJ, Secteur associatif habilité, CEF...  
Procureurs, magistrats, juristes, CPIP, intervenants en milieu carcéral, éducateurs, psychiatres, psychologues, experts auprès de tribunaux...

### / Services sociaux et éducatifs

Lieux de placement, IME, ITEP...  
Assistants de service social, éducateurs spécialisés, éducateurs jeunes enfants, moniteurs éducateurs, aides médico-psychologiques...

### / Sécurité publique

Police nationale, Gendarmerie nationale...

### / Education nationale

Rectorat, CRDP, établissements scolaires...  
CPE, professeurs, directeurs d'établissement, auxiliaires de vie scolaire, psychologues scolaires et Conseillers d'orientation Psychologues...

### / Secteur associatif

Association des visiteurs de prison, associations de victimes, associations d'aides aux victimes...

### / Secteur de la formation

Universités, Services de formation, écoles (ITSRA, IFSI, IUFM...)  
Étudiants ou professionnels...